

Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

La ressource en eau

Documents cadre pour la gestion de l'eau

- Le SDAGE Loire-Bretagne
- Le SAGE Cher amont
- Le SAGE Creuse
- Le SAGE Vienne

Eaux souterraines

- **Trois masses d'eau souterraines** : Bassin versant de la Vienne, de la Creuse et du Cher.
- **Type de socle** : Roches cristallines et métamorphiques (granite, gneiss, schiste), peu poreuses, avec écoulement libre et recharge directe par les précipitations.
- **Capacité de stockage** : Faible, avec des débits moyens de forages entre 1 et 10 m³/h, pouvant atteindre 30 m³/h dans les zones de fracturation intense.

Identifiant	Masses d'eau	État quantitatif	Objectifs d'état quantitatif
FRGG057	Bassin versant de la Vienne	Bon état	Maintien (2015)
FRGG055	Bassin versant de la Creuse	Bon état	Maintien (2015)
FRGG053	Bassin versant du Cher	Bon état	Maintien (2015)

- **Protection des captages** :
 - **35 Périmètres de Protection Rapprochée (PPR)** couvrant 564 ha (1% du territoire).
 - **Absence de captages prioritaires** (type Grenelle) sur le territoire.



Communauté de Communes
Creuse Grand Sud (23)

PLUi - Etat initial de l'environnement

Protection de la ressource en eau
souterraine

- Périmètre de protection immédiat (PPI)
- Périmètre de protection rapproché (PPR)
- Masses d'eau souterraines

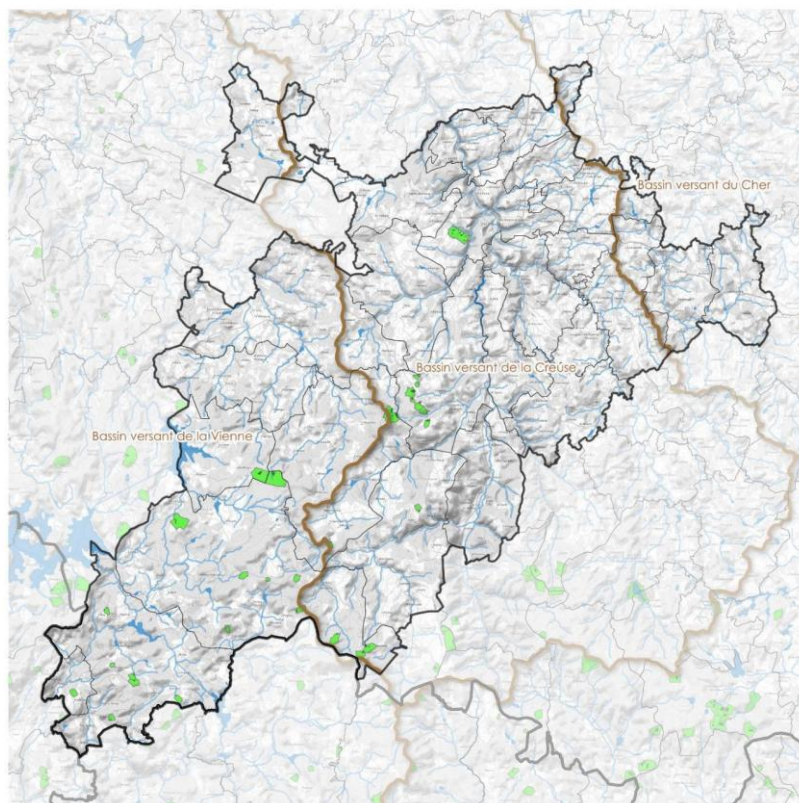
Limites administratives

- Limite communale
- Creuse-Grand-Sud
- Limite départementale

0 2,5 5 km



Réalisation : auddicé, 2025
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : SDAGE Loire-Bretagne, ARS

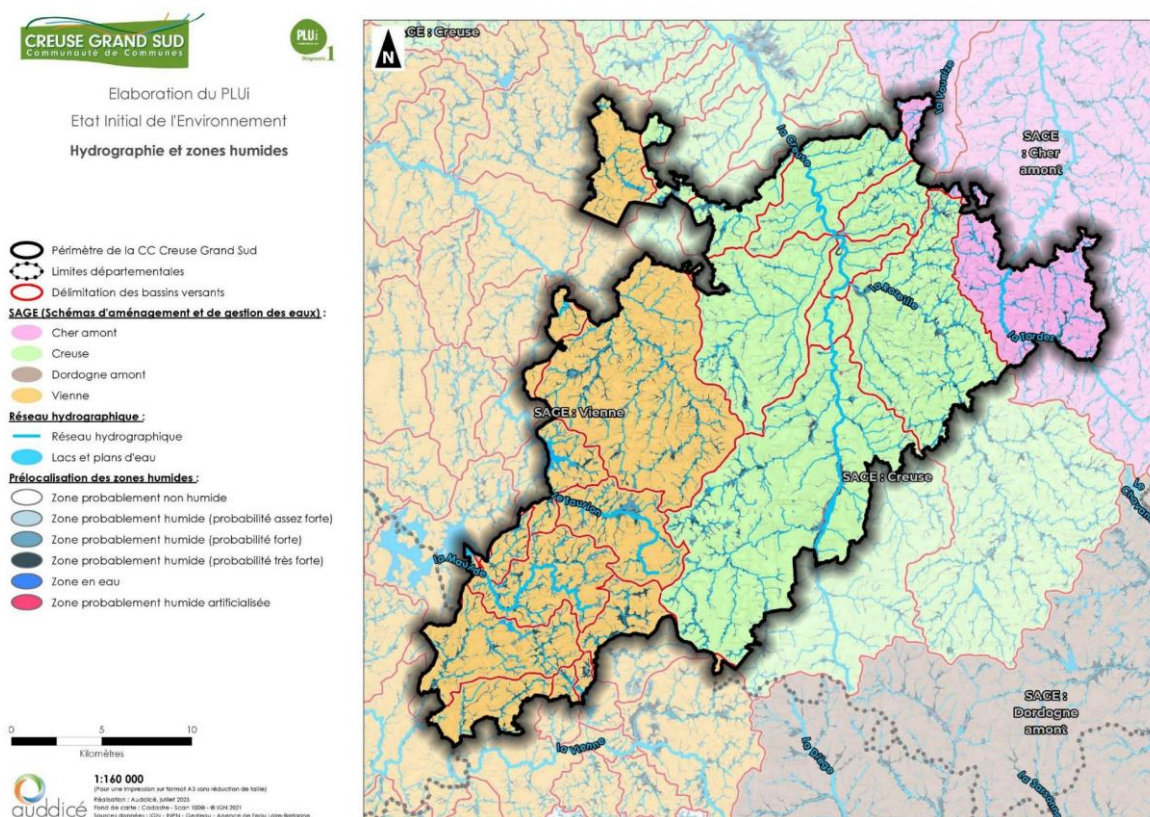


Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

Eaux superficielles

Réseau hydrographique :

- **4 cours d'eau principaux** : Creuse, Maulde, Tardes et Thaurion.
- **26 sous-bassins versants** identifiés, avec des têtes de bassin versants en zone amont (ruisseaux temporaires ou permanents, pentes >1%).



État chimique et écologique :

- **État chimique** : Mauvais pour la Tardes et ses affluents ; bon pour le Taurion et le Voutouery.
- **État écologique** : Mauvais pour le Fransèches et le ruisseau d'Aubusson ; médiocre pour le Taurion aval ; moyen pour 7 autres masses d'eau.
- **Sources de pollution** : Assainissement (déversoirs d'orage, rejets directs), agriculture (pollutions diffuses), sédiments pollués (rejets industriels historiques).

Contrats territoriaux :

- **Accord de territoire Creuse Amont (2025)** : Budget de 1,8 million d'euros, axé sur la restauration des berges, la continuité écologique et la gestion des zones humides.
- **Source en Action (programme 2024-2029)** : Budget de 1,28 million d'euros, incluant des actions de restauration des milieux aquatiques et de gestion des étangs.

Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

Prélèvement et qualité de l'eau potable

Assainissement collectif :

- 19 communes dotées d'un système d'assainissement collectif.
- **21 stations d'épuration** avec des technologies variées (lagunage naturel, boues activées, filtres plantés de roseaux).
 - **Capacités** : De 40 à 7 000 Équivalents-Habitants (EH), avec des non-conformités à la Directive ERU pour Aubusson et Felletin (travaux de mise en conformité planifiés).



Assainissement non collectif (ANC) :

- **Gestion** : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intercommunal - sauf pour Croze et Gioux.
- **Contrôles** : 605 contrôles en 2025, avec un taux de conformité faible (35 %).

L'eau potable

- Compétence intercommunale assurée par **3 syndicats** : SIAEP St-Sulpice-les-Champs, SIAEP de la Rozeille, SIAEP de la Haute vallée de la Creuse – *sauf Gioux*

- **Répartition des prélèvements :**

- Eau potable : 77,8% du volume total prélevé (451 649 m³).
- Eau turbinée (barrages) : 22,2 % (242 909 m³).
- Absence de prélèvements pour l'irrigation ou l'industrie.

- **Schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Creuse :**

4 axes d'actions principaux :

- protection de la ressource,
- sécurisation qualitative de l'eau potable,
- sécurisation quantitative des ressources en eau,
- amélioration des performances des réseaux hydrauliques

- **Eutrophisation**

Enrichissement excessif en nutriment conduisant au développement de végétaux anormaux.

La totalité de Creuse Grand Sud est classée en zone sensible à l'eutrophisation.

« L'eau c'est une ressource
présente mais fragile »

Parole d'élus

Objectifs réglementaires

Les SRADDET Nouvelle-Aquitaine :

- Réduction de 45 % des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 2010).
- 75 % de réduction des émissions de GES d'ici 2050.
- Développement massif des énergies renouvelables.

S3REnR Nouvelle-Aquitaine :

- Capacité d'accueil des ENR portée à 16,3 GW.
- Projets prévus : **Création de 2 postes de transformation** à Faux-la-Montagne et Aubusson, **augmentation de la capacité de transit** entre Aubusson et Gouzon.

Les consommations d'énergie

→ **Consommation totale en 2022** : 302,71 GWh (0,19% de la consommation régionale).

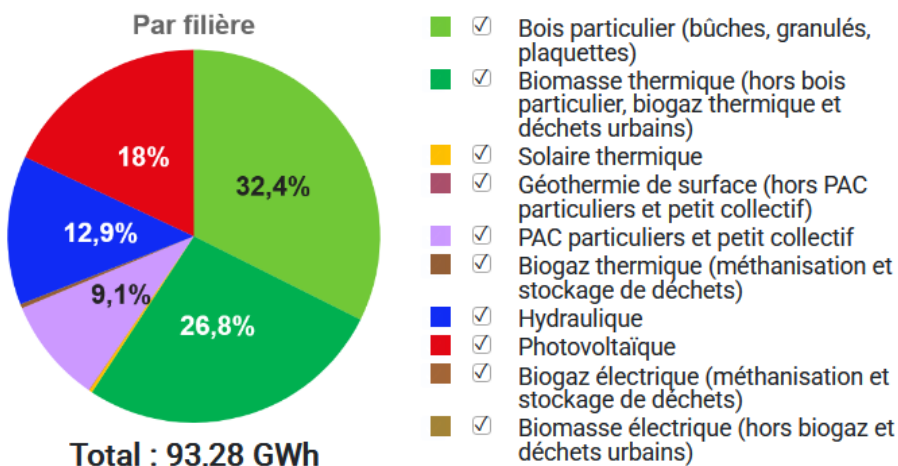
Répartition sectorielle :

- **Transports routiers** : 33,1 %
- **Résidentiel** : 32,8 %
- **Tertiaire** : 18,5 %
- **Agriculture** : 9 %
- **Industrie manufacturière** : 6,5 %

Vecteurs énergétiques :

- **Produits pétroliers** : 47,7 % (transports, agriculture)
- **Électricité** : 18,2 %
- **Énergies renouvelables** : 16,9 % (bois-énergie, biomasse, hydraulique, photovoltaïque)

Production d'énergies renouvelables

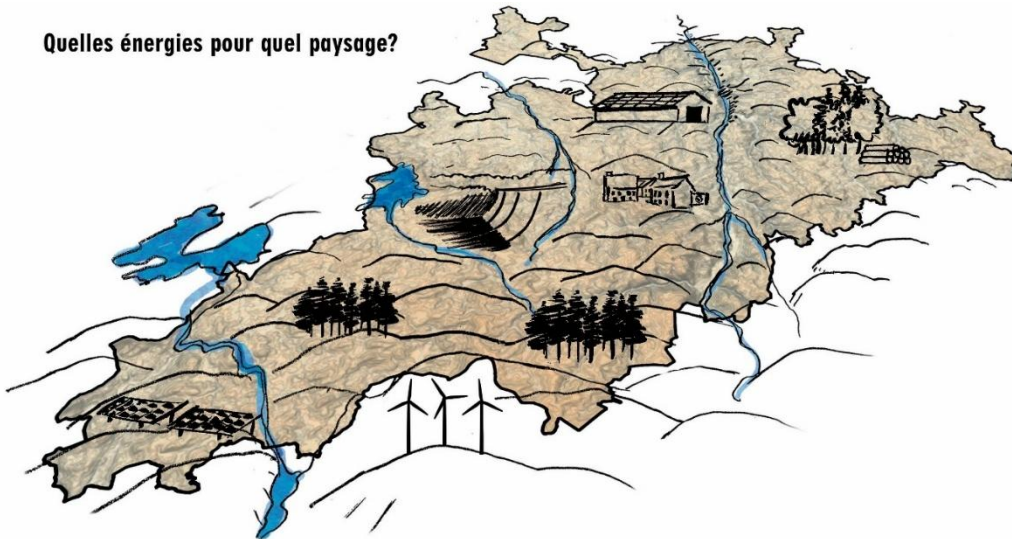


Production d'énergie renouvelables, Creuse Grand Sud 2023

Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

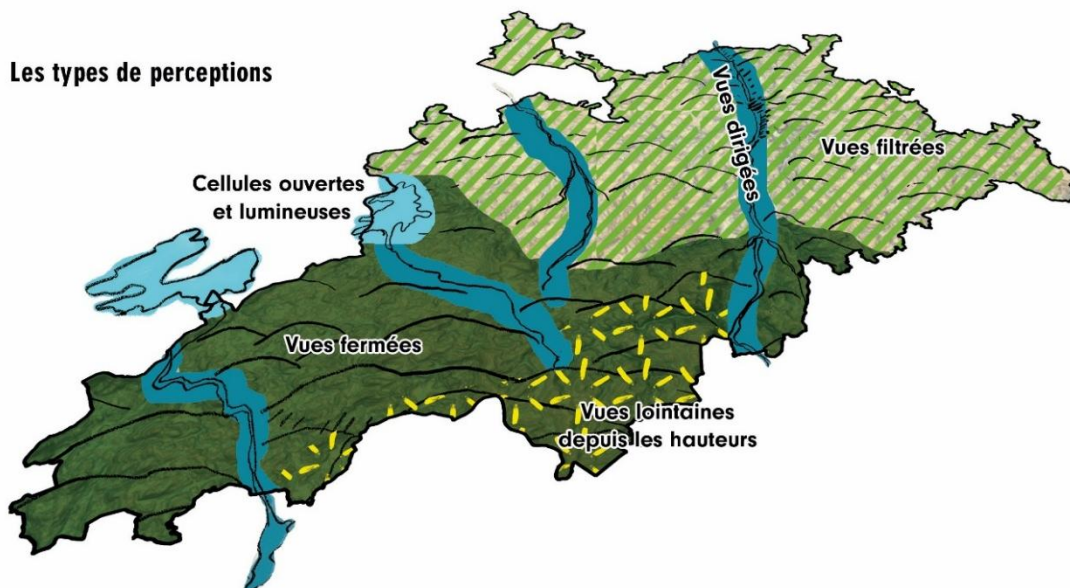
- 7 parcs photovoltaïques, en service ou en projet
- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables engagées sur 11 communes
- 12,05 GWh d'énergie hydraulique produite avec les 2 barrages (les Combes et la digue de Dorat)
- 6 communes avec installations géothermiques

Quelles énergies pour quel paysage?



Le PNR a rédigé un document cadre sur les « **Principes et territorialisation des ENR sur le territoire du Parc** ». Trois notions déterminent la capacité d'un territoire à accueillir les ENR : **la valeur du paysage** (sociale, culturelle, patrimoniale), **les types de perceptions et leur échelle**, le **type d'énergie renouvelables et leur échelle**.

Les types de perceptions



Les grands enseignements du diagnostic - PLUi

Flux de matière et économie circulaire

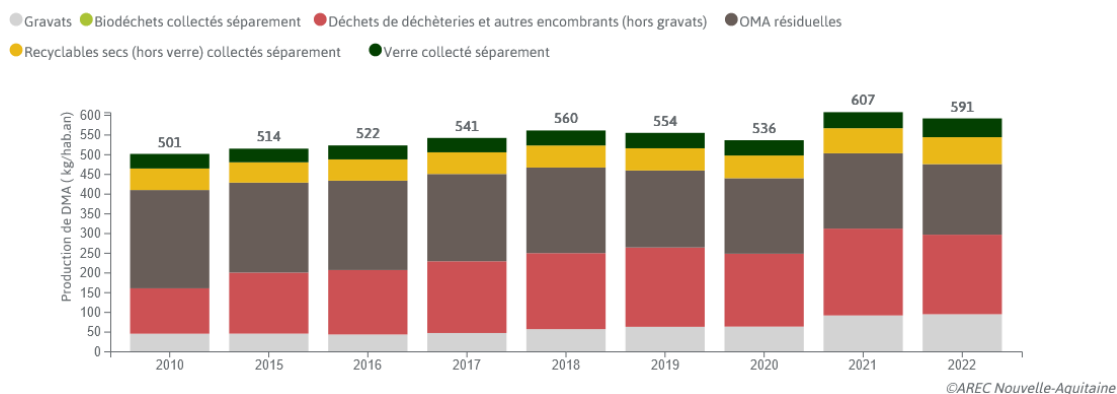
Extraction de matériaux

- **Absence de carrière en activité**, mais potentiel géologique reconnu (granite, schiste, roches métamorphiques).
- **Gisements d'intérêt régional et national** identifiés sur 12 communes.

Gestion des déchets

Collecte et traitement :

- **Collecte en régie intercommunales**
- **2 déchèteries** en régie : Faux-la-Montagne et Moutier-Rozeille
- **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2025-2030** coordonnée par Evolis 23.



**606,69 kg/hab de déchets
ménagers en 2021** (+ que la
moyenne nationale de 580 kg/hab)

Initiatives d'économie circulaire

Acteurs locaux :

- **Court-Circuit (Felletin)** : Collecte et revente d'objets/matériels de seconde main
- **RéMaBat** : Réemploi des matériaux de construction, soutien l'insertion professionnelle

Potentiel de progression : Renforcement des circuits locaux de réemploi, soutien aux initiatives existantes.